

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Faits d'ailleurs

ABANDONNÉ PAR SA MAÎTRESSE, LE CHIEN FINIT PAR MANGER LE CHAT

**Tiffany** Guest a comparu cette semaine devant un tribunal en Grande-Bretagne pour des faits de maltraitance envers un animal de compagnie. En mai 2017, cette femme de 29 ans a dû déménager en urgence et a laissé dans son appartement son chien et ses deux chats à l'intérieur. Ce sont les voisins qui ont donné l'alerte 10 jours plus tard. Lorsque les forces de l'ordre sont arrivées, le logement était sens dessus dessous. Pour survivre, Kray, un Staffordshire bull terrier, a dû manger Ronnie, l'un des deux chats. Le chien et Reggie, l'autre félin, ont été retrouvés à l'état squelettique et ont été pris en charge par une clinique vétérinaire puis par un refuge pour animaux. Guest est revenue au Royaume-Uni il y a 13 mois et a été interpellée en passant la frontière. Condamnée à 18 semaines de prison, elle ne pourra plus adopter d'animaux pendant 15 ans. Kray a été adopté par une nouvelle famille.

SOUPÇONNÉE D'AVOIR FAIT BOIRE DU POISON À SON ENFANT

**Une** femme résidant dans le pays de Ploërmel (France) est soupçonnée d'avoir tenté à la vie de son enfant en lui faisant absorber un poison (l'acide chlorhydrique). La suspecte a été interpellée mais a contesté les faits en garde à vue. Elle a été mise en examen pour "violences par ascendant sur mineur de 15 ans ayant entraîné une infirmité permanente". Quant à l'enfant, il a été placé en famille d'accueil et fait l'objet de soins médicaux. L'enquête devra déterminer s'il s'agit d'un accident domestique ou d'une volonté criminelle. Si la suspecte est reconnue coupable, elle risque jusqu'à 20 ans de réclusion criminelle.

ELLE NIE AVOIR MASSACRÉ SON AMANT

**Le** corps sans vie de Henri-Claude Honnart, 58 ans, a été retrouvé à Béthune (France). Cet ancien élu municipal a été tué de plusieurs coups de couteau. Sa maîtresse, âgée d'une soixantaine d'années, a été mise en examen pour homicide volontaire. Soupçonnée d'avoir tué le quinquagénaire, elle s'est présentée au commissariat pour se constituer prisonnière. Placée en détention provisoire, elle nie toute implication dans la mort de son amant.

Par JNE

# La bande à Guy-Roger Nzamba neutralisée

Guy-Romuald MABICKA  
Libreville/Gabon

**C**INQ jeunes compatriotes, Guy-Roger Nzamba (rien à voir avec l'ancien international gabonais de football), Prince Abie Emame, Ayi Ngoua David, Mouanda Arius Kevin Eloi et Moutsinga Athanase vont devoir s'expliquer pour des faits de vol en bande organisée. Les cinq individus sont, en effet, poursuivis pour vol d'ordinateurs et de téléphones portables de plusieurs marques chez un opérateur camerounais, au carrefour Léon-Mba, précisément en face du siège des Anciens combattants. La Brigade anticriminalité les a mis récemment à la disposition du parquet de Libreville, qui les a, après audition, inculqués pour vol aggravé, avant de les placer sous mandat de dépôt à la prison centrale de Gros-Bouquet.

Les faits remonteraient à la nuit du 7 au 8 octobre courant. Ce jour-là, ces cinq jeunes compatriotes, âgés entre 17 à 21 ans, se seraient introduits par effraction dans le magasin d'un ressortissant camerounais, vendeur d'appareils informatiques et de communication.

Opérant en chaîne, les présumés voleurs auraient ainsi subtilisé et emporté au total, 45 téléphones et 18 ordinateurs portables estimés à plusieurs centaines de milliers de francs.

C'est en arrivant dans son magasin, le matin du 8 octobre, que l'opérateur économique constate les dégâts. La Brigade anticriminalité (Bac) de la Police judiciaire étant située juste à côté, il y dépose une plainte contre X.

A la suite de quoi, les limiers de la Bac diligentent immédiatement une enquête. Et ils ne mettront d'ailleurs pas beaucoup de temps pour repérer le groupe des malfaiteurs soupçonné d'avoir un lien avec ledit vol. C'est ainsi que le premier membre du groupe est appréhendé le 10 octobre. Celui-ci ne se fait pas prier pour balancer ses com-

plices présumés. Lesquels sont arrêtés à leur tour le lendemain. Avant d'être présentés devant le parquet, les cinq délinquants présumés auraient restitué quelques effets dérobés, notamment 10 ordinateurs portables. Une bonne partie du butin, semble-t-il, avait déjà été écoulée.

A en croire leurs propres témoignages, ces jeunes filous avaient l'habitude d'opérer vers l'ancienne gare routière. Leur mode opératoire était simple : cibler les espaces commerciaux la journée, avant de venir les cambrioler la nuit tombée. D'où le nombre élevé des plaintes à l'encontre des cinq garçons à la PJ : Guy-Roger Nzamba alias Antony, Prince Abie Emame,



Photo: J.F. Marola

**Quelques-uns des appareils qui ont été récupérés par le boutiquier.**

alias Sauce, et Ayi Ngoua David, alias Neymar, par exemple, sont aussi poursuivis pour d'autres faits de même nature.

## Justice : les victimes collatérales du gel des audiences

NDEMEZO'O ESSONO  
Libreville/Gabon

**JUSTICE.** UN peu plus de deux semaines après la rentrée judiciaire 2019-2020, les audiences n'ont toujours pas repris au Palais de justice de Libreville. Au grand dam des usagers. De quoi s'interroger : c'est quoi le problème ?

"Les différentes juridictions doivent d'abord procéder aux installations des magistrats promus lors du dernier Conseil supérieur de la magistrature", répond une source judiciaire contactée hier. "Les installations ont été faites le 18 octobre dernier pour les magistrats de la Cour de cassation. Celles concernant les magistrats de la Cour d'appel et du tribunal de première instance de Libreville interviendront respectivement les 29 et 31 octobre", poursuit la source.

Du coup, la période creuse actuelle, qui dure déjà depuis plus d'un mois, fait plusieurs victimes collatérales. A commencer par les détenus, les juridictions n'étant pas en mesure de connaître leurs

cas. Etant donné que des personnes continuent d'être déférées et placées sous mandat de dépôt, la prison centrale de Gros-Bouquet, dont les capacités d'accueil sont déjà largement dépassées, devient de plus en plus engorgée. Ce qui va à l'encontre de la politique du gouvernement. Celui-ci, faisant suite aux très hautes instructions du président de la République, n'a-t-il pas décidé d'accélérer les procédures pénales pour tordre le cou à la surpopulation carcérale de l'ensemble des pénitenciers du pays ?

Autres victimes collatérales, les justiciables, qui attendent les délibérés de leurs affaires ou qui doivent comparaître devant les juridictions compétentes. Ils rongent leur frein.

Il y a également les avocats qui sont réduits au chômage technique. En droit, l'avocat est un juriste dont les fonctions traditionnelles sont de conseiller, représenter, d'assister et de défendre ses clients, personnes physiques ou morales, en justice, en plaidant pour faire valoir leurs droits

et, plus généralement, pour les représenter. Profession libérale, l'avocat s'acquitte d'une fonction de conseil et de rédacteur d'actes. Ce juriste est rémunéré au titre de son travail. Il ne tire donc ses revenus que des honoraires qui lui sont versés par ses clients.

Autre détail, le Palais de justice de Libreville a subi une cure de jouvence, dans la perspective de l'ouverture de la rentrée judiciaire 2019-2020, le 7 octobre dernier. C'est ainsi que les voies d'accès et l'immeuble abritant les différents services ont été rénovés. Tout ce qui a été remplacé ( portes, meubles... usés) a été stocké dans la salle d'audience des flagrants délits du tribunal correctionnel. Plusieurs autres salles d'audiences ne sont pas encore équipées en mobilier. Autant dire que, même après les installations des magistrats promus, il va encore s'écouler un peu de temps avant la reprise des audiences dans les différentes salles des pas perdus du principal Palais de justice du pays.